

Un “Accès aux déchetteries par badge” à partir du 4^{ème} trimestre 2016

En 2015, plus de **95 000 usagers** (particuliers et professionnels) ont fréquenté les deux déchetteries du territoire (Plancoët et La Landec), pour un tonnage global de 8600 tonnes de déchets divers, ce qui représente, en moyenne, plus de 455 kg de déchets par habitant et par an !

L'augmentation des apports a incité la Communauté de communes à moderniser la gestion de ses équipements : fluidité de circulation en haut de quai, identification et traçabilité des apports (particuliers et professionnels), simplification administrative de la facturation (professionnels), etc...

Un nouveau dispositif de contrôle d'accès informatisé va être mis en place sur les déchetteries pour la fin d'année.

Mise en place du dispositif

Le formulaire, joint à ce courrier, doit être complété et signé puis déposé avec les justificatifs de domicile demandés au niveau d'un des lieux suivants (au choix) :

- Déchetterie de Plancoët (boîte aux lettres mise à disposition),
- Déchetterie de La Landec (boîte aux lettres mise à disposition),
- Mairie de votre commune de résidence,
- Au siège de la Communauté de communes Plancoët Plélan (33 rue de la madeleine BP 44 22130 PLANCOËT - envoi par courrier possible également)

Ou par mail dechets@plancoetplelan.fr,

Ensuite, chaque habitant de la Communauté de communes recevra, courant de l'été, dans sa boîte aux lettres un courrier accompagné de son badge d'accès ainsi que l'extrait du règlement des déchetteries et un dépliant expliquant le fonctionnement de ce nouveau système.



Le badge sera délivré gratuitement à toute personne physique (un seul badge par foyer) résidant sur le territoire de la Communauté de communes et il permettra l'accès aux 2 déchetteries.

Règlement (extrait)

- Le badge d'accès aux déchetteries comportera une dotation annuelle réinitialisée automatiquement au début de chaque année (un principe de 16 passages par an).
- Si l'utilisateur se fait voler son badge, il devra obligatoirement informer le Service Déchets qui le désactivera. Sur présentation d'un dépôt de plainte un autre badge lui sera fourni gratuitement.
- Si l'utilisateur oublie son badge, il ne pourra pas rentrer dans la déchetterie et devra retourner le chercher.
- Si l'utilisateur perd son badge, le nouveau badge qui lui sera délivré sera payant (10 €)
- Si l'utilisateur déménage hors de la Communauté de communes Plancoët Plélan, il devra en informer le Service Déchets qui désactivera son badge.

Aucun justificatif d'identité ne sera demandé à l'entrée des déchetteries.

NB : Les horaires d'ouverture, les quantités autorisées et les déchets acceptés demeurent inchangés, seules les modalités d'accès évoluent.

Pour tout renseignement :

Tél : 02 96 89 41 09 - Service Déchets

Mail : dechets@plancoetplelan.fr

Accueil de la Communauté de communes du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi 9h à 12h et de 14h à 16h